

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## VILLE de VALREAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du MARDI 12 DECEMBRE 2023**

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Absents excusés avec pouvoir : 4

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-trois et le douze décembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

**Date de la convocation** : 6 décembre 2023

**Date d'affichage** : 6 décembre 2023

#### **Étaient présents** :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Jean-Daniel UGHETTO, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

#### **Étaient excusés** :

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à R. FERRIGNO

Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à C. BARTHELEMY

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à P. ADRIEN

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

#### **Était absent** :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rosy FERRIGNO, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

---

**DELIBERATION N° 2023-12/105 : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE  
D'OUVRAGE POUR LES ÉTUDES DE SÉCURISATION  
ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RD 191 - AVENUES  
MEYNARD ET SAINT-VINCENT AVANT  
DÉCLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE -  
APPROBATION**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20231212-DEL\_2023\_12

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian BARTHELEMY, Adjoint délégué aux Finances, qui expose au Conseil municipal que la Commune de Valréas souhaite réaménager les avenues Meynard et Saint-Vincent qui assurent une liaison entre le centre-ville et le chemin des Estimeurs, dans l'objectif de sécuriser les cheminements doux, améliorer la sécurité routière et les conditions de stationnement. La réfection de la couche de roulement doit aussi être reprise sur ces deux avenues qui constituent en fait la RD 191 du PR0 au PR1+190.

Ce projet nécessite par conséquent de mener des études portant sur la voirie, le stationnement, les modes doux de déplacement et pour terminer sur le patrimoine arboré existant et/ou à venir.

La chaussée relevant de la compétence du Département de Vaucluse, il convient dans un premier temps de transférer la maîtrise d'ouvrage à la Commune de Valréas pour mener ces études, par le biais d'une convention qui en fixe les modalités de financement et d'exécution.

A terme, une autre convention viendra régir le transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux avant un déclassement de ce tronçon de RD vers le domaine public routier de la Commune de Valréas.

En effet, ce tronçon n'a pas d'intérêt stratégique pour le Département, mais relève bien d'un enjeu communal en termes d'aménagement.

Le montant des études est estimé à 70 000 € HT, soit 84 000 € TTC et le taux de participation du département est de 70% du montant hors taxe, représentant 49 000 € ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 2422-12 ;

Vu le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Département de Vaucluse et la Commune de Valréas, portant sur les études de sécurisation et de réaménagement de la RD 191, pour le tronçon comprenant les avenues Meynard et Saint-Vincent ;

Considérant que ce tronçon de RD 191 comprenant les avenues Meynard et Saint-Vincent présente un enjeu communal important en termes de requalification d'une entrée de ville ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur BARTHELEMY, et après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

### **Par 26 voix POUR (dont 3 pouvoirs) et 2 ABSTENTIONS (dont 1 pouvoir)**

■ **APPROUVE** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Département de Vaucluse et la Commune de Valréas, portant sur les études de sécurisation et de réaménagement de la RD 191, pour le tronçon comprenant les avenues Meynard et Saint-Vincent, d'un montant global de 70 000 € HT soit 84 000 € TTC, avec une participation du Département à hauteur de 70% du montant hors taxe soit 49 000 € ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

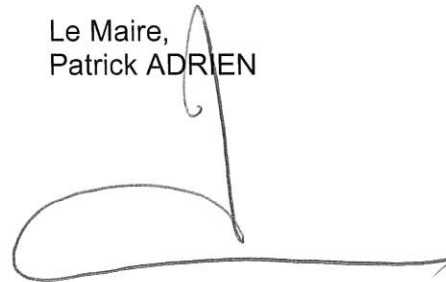
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Rosy FERRIGNO  
Adjointe



Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :  
La réception en Préfecture, le : 15 DEC. 2023  
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 15 DEC. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20231212-DEL\_2023\_12

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20231212-DEL\_2023\_12